



INSTRUCTIONS DE COURSE GUEPARDS - DERIVEURS – CATAMARANS

TAG: ARRADON
14 juillet 2021
Golfe du MORBIHAN
Grade : 5A
SRV : Société des Régates de VANNES (AO)

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

(DP) Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer à toute demande raisonnable d'un officiel de l'épreuve. Tout manquement pourra être considéré comme une mauvaise conduite. - Des mesures raisonnables prises par les officiels de l'épreuve pour mettre en œuvre des directives, des protocoles ou des lois relatifs à la COVID-19 ne sont pas des actions ou des omissions inadéquates, même si elles s'avèrent ultérieurement inutiles.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, y compris l'annexe B.
- 1.2 Chaque bateau doit obligatoirement avoir un équipage composé d'au moins deux personnes, sauf les catégories solitaire et Windsurf.
En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.
- 1.3 Les règles concernant la crise sanitaire précisées en annexe COVID.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera publiée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera publié avant 21h00 la veille du jour où il prendra effet.
Chaque concurrent devra avoir fourni un numéro de téléphone compatible avec le groupe WhatsApp : TAG, au moment de l'inscription ou envoyer le numéro à inscrire sur le mail : srv.vannes@gmail.com
- 2.2 Des modifications à une ou des instructions de course peuvent être faites sur l'eau avant le départ de la course: le Comité de Course enverra alors le pavillon L sur le bateau comité et communiquera l'information par VHF ou à la voix.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 -Les avis officiels seront mis en ligne à l'adresse : srvannes.fr.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

-Les avis officiels seront publiés sur le groupe de communications : WhatsApp : groupe, GMT INFINITY mis en place par l'organisateur.

4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

Il n'y aura pas de signaux à terre : Les concurrents sont informés qu'il faut qu'ils aillent voir le site web ou consulter leur téléphone (WhatsApp).
Le PC course est situé à la Société des Régates de Vannes : srvannes.fr

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est 10h30. Les autres départs seront donnés à proximité de l'arrivée de la course précédente.
- 6.2 Pour prévenir les bateaux que la course ou la séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

Dériveurs Caravelles et Tradi	Pavillon blanc siglé série
Dériveurs Skiffs	Pavillon Blanc siglé C1
Multicoques	Pavillon F18
Guépards	Pavillon Guépard

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement de la zone de course est défini en annexe : ZONE DE COURSE et se situe dans le Golfe du Morbihan et la rivière d'Auray.
Carte Shom n°7137L - Navicarte 246.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en annexe PARCOURS en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
- 9.3 Parcours longue distance :
Il n'y aura pas de marque de dégagement. Le départ de la course se fera dans le sens du parcours.
- 9.4 **Pavillon Jaune** Lors d'un parcours longue distance, si le bateau comité envoie un pavillon jaune, cela signifie : « *une ligne d'arrivée va bientôt être mouillée. Une fois la ligne franchie, attendez l'arrivée du dernier bateau en course. Une fois ce dernier bateau arrivé, un nouveau départ sera donné pour continuer le parcours tel que défini avant l'interruption* »

10. MARQUES

- 10.1 BC : Bateau du Comité

Classe	Départ	Arrivée normale
Toutes	BC+Bouée jaune	BC+Bouée jaune

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en annexe ZONE DE COURSE. Les zones éventuellement considérées comme des obstacles sont définies sur la carte du SHOM.

Il est recommandé de respecter le balisage. L'attention des concurrents est attirée sur le risque de danger à proximité de certaines marques et balises du Golfe et de la rivière d'Auray.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre : ***le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord***. Elle sera située devant Arradon pour le premier départ du jour.

La ligne de départ suivante, sera proche de la ligne d'arrivée précédente.

12.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10mn après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Pas de changement de bord.

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et *le côté parcours de la marque d'arrivée, bouée jaune ou marque de parcours*.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour. Pour les windsurfs l'annexe B s'applique.

15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

15.2.1 Pour les dériveurs et les windsurfs RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Il n'y a pas de temps cible .

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 mn après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système, *temps sur temps*.

18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription ou des tables de rating de la FFVoile seront affichés sur le site de la SRVannes, et au plus tard une heure avant l'heure

prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19 REGLES DE SECURITE : (voir aussi annexe SECURITE)

19.1 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3 Utilisation du bout-dehors :

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Aucun contrôle de jauge et d'équipement ne sera fait pendant l'épreuve sauf pour donner suite à une réclamation recevable d'un concurrent, du comité de course, du comité technique ou du Jury.

Les concurrents devront montrer/présenter au comité technique les éléments contrôlés. Les membres du comité technique ne devront pas toucher directement le bateau ou son équipement. Du gel hydroalcoolique sera mis à la disposition des concurrents et des membres du comité technique pendant ce contrôle.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par un pavillon SRV.

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés.

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou des bateaux accompagnateurs.

25. EMBLACEMENTS

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateau et le port d'Arradon

26. PRIX

Il y aura :

Un classement Caravelle en temps réel

Un classement GUEPARDS en temps réel

Un classement Dériveurs en temps compensé

Un classement Skiffs en temps compensé

Un classement multicoques en temps Compensé

Un classement dériveurs traditionnels en temps réel.

En outre, toute classe de 10 bateaux identiques aura un classement par extraction.

Arbitres désignés :

Présidente du Comité de Course : Luc HOUDET

Comité de Course adjoint : Philippe PAQUIER

CANAL VHF DE COURSE : canal 08

Horaire des Marées à	Arradon
Pleine Mer	10h24
Basse Mer	16h32
Coef	71 68

ANNEXE REGLES DE SECURITÉ - COVID

□ Le port d'un équipement individuel de flottabilité est obligatoire pour tous les concurrents, en permanence sur toutes les courses du GMT.

□ Demande d'abandon d'un ou de plusieurs équipages par le comité de course.

Pour des raisons de sécurité, le comité de course pourra demander, à une marque, à un (des) bateau(x) attardé(s) d'abandonner la course ; soit en regagnant directement la ligne d'arrivée, soit en étant pris en remorque. Cette décision peut intervenir au delà de 45 minutes après le passage, à cette marque, du 1^{er} bateau de la série concernée.

Lorsque cette obligation s'applique, le bateau du comité de course, à la marque, arbore un pavillon "K" et signale l'opération par des signaux sonores répétitifs (ceci modifie signaux de course).

Le(s) bateau(x) concerné(s) par cette décision du comité de course devra(ont) passer entre le bateau comité et la marque (ceci modifie la RCV 28), suivre les instructions du comité de course, et se conformer aux injonctions du commissaire de course.

Le(s) bateau(x) concerné(s) par cette action du comité de course sera (ont) classé(s) après les bateaux ayant effectué le parcours normal, et dans leur ordre de passage à cette marque (modification de RCV 35, A4 et A5). Après leur passage de marque, ils rejoindront directement le lieu d'atterrissage initialement prévu.

□ Matériel de sécurité.

Chaque bateau devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par les règles de sa classe, par les prescriptions de sécurité ci dessous, et par la réglementation en vigueur.

sécurité des supports à foils de la FFVoile s'appliquent sur l'épreuve.

Pour tous les navires : . La VHF est fortement recommandée.

□ Covid

En s'inscrivant à la TAG, tout équipier a connaissance et prend en compte le risque COVID19.

Chaque équipier est parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le Ministère des sports,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

ANNEXE PARCOURS

Tous les parcours pourront être inversés (envoi pavillon R)

Bien prendre en compte l'usage possible du pavillon jaune (règle 9.4 des IC)

PARCOURS N° 1 : Tour de l'île d'ARZ

Ligne de départ (¶10 et 12 des IC).

- 1- * BOUÉE cardinale Ouest BOEDIC, à laisser à **TRIBORD**.
- 2- * Perche verte L'Escobez à laisser à **TRIBORD**.
- 3- * Perche rouge les 3 pierres à laisser à **BABORD**.
- 4- * Ile de LERNE à laisser à **TRIBORD** (Le comité signale qu'il convient d'arrondir très largement l'île de LERNE du fait de vasières débordantes)
- 5- * Bouée rouge Bilhervé à laisser à **TRIBORD**.
- 6- * Bouée verte Ilur à laisser à **BABORD**
- 7- * Bouée cardinale Sud DRENEC à laisser à **TRIBORD**.
- 8- * Bouée rouge Roche Colas à laisser à **BABORD**.
- 9- * Bouée verte Pirenn à laisser à **TRIBORD**.
- 10- * Bouée rouge Logoden à laisser à **TRIBORD**.

Ligne d'arrivée : (¶ 10 et 14 des IC). *Sauf Skiffs et catamarans*

Pour les Skiffs et Catamarans

- 11- * BOUÉE cardinale Ouest BOEDIC, à laisser à **TRIBORD**.
- 12- * Bouée verte Pirenn à laisser à **TRIBORD**.
- 13- * Bouée rouge Logoden à laisser à **TRIBORD**.

Ligne d'arrivée : (¶ 10 et 14 des IC).

PARCOURS N° 2 : Grand parcours Arradon

Ligne de départ (¶10 et 12 des IC).

- 1- * BOUÉE cardinale Ouest BOEDIC, à laisser à **TRIBORD**.
- 2- * Bouée verte Pirenn à laisser à **TRIBORD**.
- 3- * Bouée rouge Logoden à laisser à **TRIBORD**.

Ligne d'arrivée : (¶ 10 et 14 des IC).

PARCOURS N° 3 : Grand Tour Ile aux moines

Ligne de départ (¶10 et 12 des IC).

- 1- * Bouée cardinale Logoden à laisser à **TRIBORD**.
- 2- * Perches vertes des Réchauds à laisser à **BABORD**.
- 3- * Bouée cardinale Sud Creizic à laisser à **BABORD**.
- 4- * Pointe sud Ile aux moines Penhap à laisser à **BABORD**.
- 5- * Ile Stibiden à laisser à **BABORD**.
- 6- * Bouée rouge Roche Colas à laisser à **BABORD**.
- 9- * Bouée verte Pirenn à laisser à **TRIBORD**.
- 10- * Bouée rouge Logoden à laisser à **TRIBORD**.

Ligne d'arrivée : (¶ 10 et 14 des IC). *Sauf Skiffs et catamarans*

Pour les Skiffs et Catamarans

- 11- * BOUÉE cardinale Ouest BOEDIC, à laisser à **TRIBORD**.
- 12- * Bouée verte Pirenn à laisser à **TRIBORD**.
- 13- * Bouée rouge Logoden à laisser à **TRIBORD**.

Ligne d'arrivée : (¶ 10 et 14 des IC).

PARCOURS N° 4 : Tour Ile aux moines

Ligne de départ (¶10 et 12 des IC).

- 1- * Bouée rouge Logoden à laisser à **TRIBORD**.
- 2- * Perches vertes des Réchauds à laisser à **BABORD**.
- 3- * Bouée cardinale Sud Creizic à laisser à **BABORD**.
- 4- * Pointe sud Ile aux moines Penhap à laisser à **BABORD**.
- 5- * Tourelle Rouge L'Oeuf à laisser à **BABORD**.
- 6- * Bouée rouge Roche Colas à laisser à **BABORD**.
- 9- * Bouée verte Pirenn à laisser à **TRIBORD**.
- 10- * Bouée rouge Logoden à laisser à **TRIBORD**.

Ligne d'arrivée : (¶ 10 et 14 des IC). *Sauf Skiffs et catamarans*

Pour les Skiffs et Catamarans

- 11- * BOUÉE cardinale Ouest BOEDIC, à laisser à **TRIBORD**.
- 12- * Bouée verte Pirenn à laisser à **TRIBORD**.
- 13- * Bouée rouge Logoden à laisser à **TRIBORD**.

Ligne d'arrivée : (¶ 10 et 14 des IC).

PARCOURS N° 5 : Retour Berder Direct

Ligne de départ (¶10 et 12 des IC). Devant Berder

- 1- * Perches vertes des Réchauds à laisser à **TRIBORD**.
- 2- * Bouée rouge Logoden à laisser à **TRIBORD**.

Ligne d'arrivée : (¶ 10 et 14 des IC). *Sauf Skiffs et catamarans*

Pour les Skiffs et Catamarans

- 3- * BOUÉE cardinale Ouest BOEDIC, à laisser à **TRIBORD**.
- 4- * Bouée verte Pirenn à laisser à **TRIBORD**.
- 5- * Bouée rouge Logoden à laisser à **TRIBORD**.

Ligne d'arrivée : (¶ 10 et 14 des IC).

PARCOURS N° 6 : Retour Berder Tour Ile aux moines

Ligne de départ (¶10 et 12 des IC). Devant Berder

- 1- * Pointe sud Ile aux moines Penhap à laisser à **BABORD**.
- 2- * Tourelle Rouge L'Oeuf à laisser à **BABORD**.
- 3- * Bouée rouge Roche Colas à laisser à **BABORD**.
- 4- * Bouée verte Pirenn à laisser à **TRIBORD**.
- 5- * Bouée rouge Logoden à laisser à **TRIBORD**.

Ligne d'arrivée : (¶ 10 et 14 des IC). Sauf Skiffs et catamarans

Pour les Skiffs et Catamarans

- 6- * BOUÉE cardinale Ouest BOEDIC, à laisser à **TRIBORD**.
- 7- * Bouée verte Pirenn à laisser à **TRIBORD**.
- 8- * Bouée rouge Logoden à laisser à **TRIBORD**.

Ligne d'arrivée : (¶ 10 et 14 des IC).

ANNEXE ZONE DE COURSE

